

Mémoire sur le projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Par le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)

1800 avenue Saint-Laurent, Plessisville, G6L 2P8

www.grobec.org



Février 2011

Monsieur le Président,

Le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) est un organisme à but non lucratif regroupant l'ensemble des acteurs de la zone Bécancour (secteur municipal, économique, communautaire) concernés par la ressource Eau. Sa mission première est la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur l'ensemble de son territoire d'intervention. Pour se faire, un Plan directeur de l'eau (PDE) incluant un Diagnostic des problèmes liés à l'eau et aux écosystèmes associés et un Plan d'action est élaboré. Reconnu par le gouvernement du Québec, comme partenaire privilégié pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, la mission et les mandats de l'OBV sont définis dans la *Politique nationale de l'eau (PNE)* et inscrite dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Projet de loi 27)*.

Le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour a été avisé, par des membres de l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph (ARRLJ), du problème de bas niveau du lac Joseph en 2004. Le GROBEC est impliqué techniquement dans le projet depuis juillet 2007. À la demande du promoteur (la MRC de l'Érable), le conseil d'administration du GROBEC a accepté contractuellement la coordination de la réalisation de l'étude d'impact environnementale, des présentations et consultations publiques et éventuellement de la réalisation de l'ouvrage.

Intérêt au projet

De par son mandat de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans la zone Bécancour, le GROBEC est interpellé par le projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph.

Impacts positifs du projet

Après lecture de l'étude d'impact environnemental et l'étude hydraulique du projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph, après consultation de divers documents, études, rapports et données relatives au bassin versant de la rivière Bécancour, au bassin versant immédiat du lac Joseph, et du lac Joseph lui-même, après discussion avec divers professionnels et riverains ayant un certain savoir sur ce plan d'eau et après visites terrain, nous constatons que le projet proposé :

- Permet le maintien d'un niveau minimum d'eau dans le lac Joseph en période de bas niveau d'eau et à l'étiage ($< 33\text{m}^3/\text{s}$)
- Permet le maintien d'un écoulement régulier des eaux dans la rivière Bécancour
- N'a pas d'influence en haut de la ligne naturelle des hautes eaux
- Ne cause pas de rehaussement du niveau d'eau en période de crue
- Contribue à stabiliser et diminuer la température de l'eau en période estivale
- Contribue à limiter la prolifération des cyanobactéries
- Permet le maintien de milieux humides riverains
- Permet le maintien d'habitats particulièrement pour la faune ichthyenne et la sauvagine
- Permet le maintien d'habitats pour les espèces floristiques aquatiques et ripariennes

Pour les utilisateurs du lac, le projet doit permettre :

- D'améliorer la navigabilité particulièrement en période de basses eaux estivales
- D'améliorer des conditions de pêche sportive
- D'améliorer des conditions pour la baignade

L'ensemble de ces impacts sont identifiés comme positifs pour le lac Joseph et ses riverains mais aussi pour l'aval du bassin versant de la rivière Bécancour et ses résidents.

Impacts négatifs du projet

Durant la période de réalisation des travaux (4 semaines), nous identifions les impacts négatifs suivants :

- Altération de la bande végétale riveraine
- Risque d'apport de sédiments au cours d'eau (érosion)
- Largage de matière en suspension (travaux dans le cours d'eau)
- Risque de déversement accidentel et contamination de l'eau
- Altération de l'habitat et limitation du passage pour le poisson
- Altération de l'habitat des amphibiens et reptiles
- Limitation du passage pour le nautisme léger

L'étude d'impact précise que l'accès à la rivière, pour la réalisation de l'ouvrage, sera fait en perpendiculairement, avec une emprise restreinte et un décapage minimal de la végétation. Les berges dénudées seront protégées contre l'érosion. La machinerie qui accédera au cours d'eau utilisera des fluides hydrauliques à base végétale et un plan de mesure d'urgence doit être planifié incluant la présence sur le terrain des éléments de sécurité advenant un déversement accidentel. Des batardeaux seront utilisés afin de limiter au maximum l'apport de sédiments dans la rivière Bécancour. Suite à la construction, les emprises dégagées seront stabilisées et végétalisées. Si toutes ces mesures sont respectées, les impacts négatifs durant la construction devraient être réduits au minimum.

Suite à la construction de l'ouvrage, le passage d'embarcation légère (canot et kayak) sera limité seulement en période de bas niveau d'eau. De même, la circulation du poisson pourrait être restreinte durant une période de bas niveau d'eau correspondant à un temps réduit dans l'année (10%) et principalement en dehors de la période de reproduction des espèces présentes.

En considérant que l'ensemble des mesures d'atténuation identifiées dans l'étude d'impact seront appliquées et que la période limitant le passage du poisson et des embarcations légères est restreinte, nous considérons qu'il y aura peu d'impacts négatifs du projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph.

Volonté et implication des acteurs locaux

L'ensemble des acteurs locaux ont démontré une ferme volonté de réalisation du projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph. L'association riveraine du lac Joseph (ARRLJ) a initié le projet. Ses membres appuient à l'unanimité (vote à l'AGA) la réalisation du projet et son exécutif s'implique ardemment. Les riverains, par l'intermédiaire d'une taxe de secteur, paient pour la réalisation de l'étude d'impact et autres exigences nécessaires à la réalisation du projet. L'ensemble des élus (municipal et MRC) appuie le projet et s'implique dans le dossier. L'Organisme de bassin versant a identifié le problème du seuil du lac dans son Diagnostic, identifie la restauration du seuil naturel du lac Joseph comme une action dans son plan d'action et s'implique dans le projet.

En considérant les nombreux impacts positifs et le nombre restreint d'impacts négatifs identifiés pour l'eau, les écosystèmes associés et la population locale et en considérant la ferme volonté de l'ensemble des intervenants locaux à la réalisation du projet, le GROBEC recommande au Gouvernement du Québec d'octroyer la certification d'autorisation permettant la réalisation du projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph.

Merci de l'attention que vous porterez à notre mémoire.

A handwritten signature in blue ink, reading "Simon Lemieux".

Simon Lemieux,
directeur général du GROBEC